

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

SPORT POUR TOUS

Mouvement sportif et économie sociale, un pas de deux hésitant

Jusqu'à présent, le plus grand mouvement associatif de France se concevait en marge du tiers secteur. Mais le glissement du sport compétition vers le business, ainsi que la mise en concurrence des associations avec le privé poussent des réseaux du sport pour tous à renouer avec les principes de l'ESS.

C'est un secteur structurant du lien social et de l'éducation populaire. Un réseau de plus de 220 000 associations couvrant l'ensemble du territoire, qui touche plus de 15 millions de personnes chaque année, offre un lieu d'engagement à près d'un quart des 13 millions de bénévoles français, ainsi qu'un emploi à 86 000 salariés (selon le rapport 2015 de Recherches & Solidarités). Au vu de ces chiffres, le mouvement sportif français a de quoi revendiquer la médaille d'or des mouvements associatifs français et l'une des places d'honneur de l'économie sociale et solidaire (ESS)... si seulement il le voulait. C'est loin d'être le cas. Soucieux de son indépendance et de son supposé apolitisme, accro à son historique modèle pourtant associatif, le sport français regarde de loin le tiers secteur se développer en feignant de ne pas en être. Mais la donne pourrait changer. Sous le double effet conjugué du tarissement des soutiens publics et de la tentation de l'élitisme et du sport business portée par certaines grandes fédérations comme le football, des acteurs historiques du sport pour tous reviennent aux sources du mouvement de l'éducation populaire dont ils sont issus. Il s'agit pour eux de trouver d'autres méthodes et structures de l'ESS afin d'assurer l'avenir de leurs missions d'intérêt général.

Les associations œuvrent en solo

Pour l'heure, le modèle associatif reste de fait solidement chevillé au mouvement sportif. Le sport est, après la culture, le deuxième secteur où se créent le plus d'associations (+ 47 000 entre 2010 et 2014). Du club de football à l'association de village qui propose des activités physiques, la grande majorité des 220 000 associations qui proposent des activités sportives sont de petites structures qui vivent grâce à l'engagement de bénévoles, une vingtaine en moyenne par club. Chose rare dans le secteur associatif, elles autofinancent les deux tiers de leur budget, grâce aux cotisations, ventes diverses aux usagers et dons, le solde provenant de subventions. Elles œuvrent souvent en solo : la moitié ne sont pas affiliées à un mouvement ou à une



Parmi les 220 000 associations sportives françaises : Final Street (basket acrobatique), à Boën (Haute-Loire). Photo Bruno Amselem/Signatures

fédération. Dans ce contexte, « l'économie sociale et solidaire paraît éloignée de leurs préoccupations, relève Françoise Bouvier, présidente de l'Union nationale sportive Léo-Lagrange. Mais les résultats sont là. Nos associations produisent de la richesse pour le pays : du lien social, de l'apprentissage de la citoyenneté, de la paix sociale. On ne veut pas lâcher ces objectifs. Et à terme, nos activités permettent de créer de l'emploi. »

L'emploi, un peu moins de 20 % des associations sportives ont franchi le pas. Dans 80 % des cas, elles emploient au maximum trois salariés, souvent à temps (très) partiel. Les 17 000 structures employeuses relevant de la convention collective nationale du sport comptent ainsi 125 000 salariés qui représentent « seulement » 41 600 équivalents temps plein. Leur champ d'intervention est si vaste – de la pratique en club à l'enseignement disciplinaire, sport santé, loisir ou tourisme, jusqu'à la gestion d'installations

– qu'elles ont le choix des conventions collectives : sport, animation, tourisme social et familial, filière équestre ou même golf. Ces activités d'intérêt général qui ont le vent en poupe (+ 5 % d'emplois dans les associations sportives en 2014) sont valorisées par les pouvoirs publics, via des subventions, mais aussi et de plus en plus par des appels d'offres ou des délégations de service public. Les associations employeuses se retrouvent alors en concurrence avec des acteurs privés.

Réticences vis-à-vis de l'ESS

Dans ce cadre de compétition économique, les pratiques défendues par l'économie sociale devraient prendre tout leur sens. Pas si simple, analyse Franck Seguin, délégué général du Conseil national des employeurs associatifs (CNEA) affilié à l'Union des employeurs de l'ESS (Udes). « Les dirigeants du mouvement sportif sont encore réticents vis-à-vis de l'ESS. Ce n'est pas pour rien si le Comité national

olympique et sportif français (CNOSF) a révisé ses statuts pour offrir plus de poids aux fédérations délégataires (schématiquement liées au sport compétition – NDLR) au détriment des fédérations affinitaires (sport pour tous et mouvements d'éducation populaire – NDLR). Et il glisse vers le secteur marchand en espérant y trouver de nouveaux moyens de développement. Ces dirigeants ont tôt fait de mettre en valeur leur attachement aux valeurs citoyennes du sport. Mais de là à les faire vivre dans des structures de l'ESS... » De fait, toute référence à l'économie sociale a disparu des brochures du CNOSF depuis 2012. À l'époque, une note envisageait comme une opportunité de fortifier son ancrage territorial, d'avoir accès à d'autres crédits ou programmes publics et de peser politiquement via les instances de l'ESS. Mais depuis, le CNOSF entend monétiser auprès de partenaires privés l'attrait du sport spectacle et de grands événements. D'où le Club d'entreprises France olympique, ●●●

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

●●● **Mouvement sportif et économie sociale, un pas de deux hésitant** créé en mai, en lien avec la candidature de Paris aux Jeux 2024. Ou les partenariats locaux avec le Medef sous couvert de développement du sport en entreprise.

L'ESS doit apporter des garde-fous

L'avenir du mouvement sportif ne se résume cependant pas aux choix du CNOSEF, qui n'a pas répondu à nos sollicitations. « Jusqu'à présent, dans l'ESS, le mot économie faisait frémir. Mais il y a une prise de conscience que, hors du sport compétitif, on fait depuis longtemps de l'ESS sans le savoir, estime Philippe Machu, président de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep). On participe à l'économie du fait des activités de nos clubs. Et on a toujours été attentif aux nouvelles aspirations, aux personnes éloignées du sport qui représentent la plus grande partie de la population, puisque seuls 15 millions de pratiquants sont licenciés dans un club. Nous avons donc décidé d'accélérer notre investissement dans l'ESS. » Outre la piste des groupements d'employeurs, dont la Fédération nationale profession sport et loisirs en revendique 24 pour 24 700 emplois gérés, l'Ufolep étudie la possibilité de créer une société coopérative d'intérêt collectif. À l'image de la SCIC Impact à Toulouse (voir

par ailleurs), il s'agirait de développer des activités de formation, d'accompagnement de politiques publiques et de projets territoriaux, grâce aux statuts de la SCIC réputés juridiquement plus sûrs que ceux d'une association lorsqu'il s'agit de répondre à des appels d'offres ou à des marchés publics.

« Si, faire de l'ESS dans le sport, c'est créer de l'emploi en rendant service à la population à un coût modique pour l'utilisateur et pour des activités de proximité, je ne peux qu'y souscrire, souligne Jean-François Davoust, de la CGT Sport. Malheureusement, certains employeurs se cachent derrière l'appellation pour recruter à bas prix et dévaluer le métier d'éducateur sportif. Ils s'appuient sur l'évolution de la loi pour abandonner des normes qui permettaient un accueil du public de grande qualité. » Philippe Nicolino connaît ces écueils.

« On doit faire face à des opérateurs différents de nous, dans un système où la subvention nous lie de moins en moins à l'État. »

PHILIPPE NICOLINO
DIRECTEUR NATIONAL
DE L'UNION SPORTIVE
LÉO-LAGRANGE

« Dans l'ESS, il y a le flacon et il y a l'ivresse, admet le directeur national de l'Union sportive Léo-Lagrange. Mais on doit faire face à des opérateurs différents de nous, dans un système où la subvention nous lie de moins en moins à l'État et aux collectivités qui, en revanche, ont de plus en plus recours à la mise en concurrence. Mais les principes de l'ESS doivent nous donner des garde-fous. En fait, nous ne devrions jamais parler de clients, mais continuer de parler d'utilisateurs. » ●

STÉPHANE GUÉRARD

Du haut de l'économie sociale, un siècle de sport vous contemple

HISTOIRE Du sport émancipateur de l'éducation populaire, au sport loisir du tourisme social jusqu'au sport santé des mutuelles, l'ESS a inventé la pratique actuelle du sport.

À la fin du XIX^e siècle, de Pierre de Coubertin à l'olympisme élitiste, en passant par la boxe du marquis de Queensbury, le sport développe, à ses origines, un contenu « de classe ». Louis Aragon le souligne dans *les Beaux quartiers* avec cette union sportive Pro Patria suscitée par les patrons contre d'éventuels mouvements des ouvriers. La préparation (para)militaire n'est guère loin. Puis, avec le football et sans doute davantage encore avec le cyclisme, le sport acquiert au fil du temps ses lettres de noblesse « populaires ». Il faut pourtant attendre le Front populaire pour qu'il s'intègre pleinement dans le projet d'éducation populaire et le développement de la notion de temps libre. Le mouvement ouvrier, alors, se l'approprie avec, en 1934, la création de la FSGT (lire *l'Humanité* du 24 décembre 2014), puis l'action portée par Léo Lagrange et Jean Zay. On en retrouve les images dans le film *La vie est à nous*, de Jean Renoir, ou dans le cinéma de Jean Grémillon. Ici, le collectif et la solidarité l'emportent sur l'individuel, mais on retrouve aussi l'idée implicite de préparation à la résistance, aux menaces qui se profilent.

Au-delà de la structuration associative des clubs, la création de l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air), en 1965, marque un tournant dans le lien entre l'économie sociale et le mouvement sportif. Il s'agit, avec le soutien des collectivités locales, de rendre accessibles des activités de sport nature et loisirs au plus grand nombre. Selon l'UCPA, la moitié des jeunes actuellement accueillis dans ses centres bénéficie d'une aide financière à caractère social. Depuis les années soixante-dix, bien d'autres structures du tourisme social se sont approprié les missions de sport pour tous.

Dans l'ESS, le sport se conjugue aussi avec la santé. En témoignent la création de la Mutuelle des motards, à la fin des années soixante-dix, par des pratiquants de deux-roues « en colère », ou les initiatives mutualistes aujourd'hui initiées par la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) dans la prévention par le sport. La Macif s'est fait de la voile une spécialité, via le trimaran de François Gabart qu'elle parraine, mais aussi via des actions de formation auprès des clubs et pratiquants. Idem pour la GMF, liée en profondeur avec le rugby, sport collectif et solidaire porteur de valeurs et d'attaches territoriales que la professionnalisation n'a pas encore détruites. ●

JEAN-PHILIPPE MILESY



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON A MIS EN PLACE, EN PARTENARIAT AVEC DES CLUBS LABELISÉS SPORT SANTÉ, DES PROGRAMMES DE RÉATHLÉTISATION. PHOTO DANIEL BLIN

ASSURANCE

Des pratiques sportives sur ordonnance

La Maif propose une garantie sport à ses sociétaires, en partenariat avec la Mutuelle des sportifs et des fédérations.

Année pédale tranquillement sur son vélo d'appartement en regardant défiler, sur un écran placé au milieu du guidon, les allées de Central Park qu'elle parcourt virtuellement. Foulard sur les cheveux, elle apprécie d'autant mieux cette activité physique douce depuis qu'elle a déclaré un cancer du colon il y a un an et demi. C'est lors de ses séances de chimiothérapie que l'idée de faire du sport lui a été soufflée par l'équipe soignante. Elle a franchi le pas. « Grâce à la fédération nationale Cami sport et cancer, je participe à des séances collectives au cours desquelles on adopte des postures pour réassouplir le corps. Au début, c'était fatigant. Depuis, je me sens mieux et le groupe de pratiquants m'aide à tenir. »

victimes d'affection de longue durée (cancer, diabète, affections psychiatriques, neurologiques et musculaires, épilepsie) ou d'accident entraînant une invalidité supérieure ou égale à 20 %. Concrètement, grâce à un partenariat avec la Mutuelle des sportifs, ces personnes sont, après consultation médicale, orientées par des éducateurs sportifs spécialisés vers une

38 %
C'EST LA PART DES FRANÇAIS PRÊTS À SUIVRE UNE ACTIVITÉ SPORTIVE PRESCRITE MÉDICALEMENT, SELON UN SONDAGE TNS SOFRES-MAIF

activité physique adaptée à leur pathologie. « Nous pensons que la logique d'assistance ne consiste pas seulement à faire un chèque mais à proposer des mesures de réparation en nature.

Nous l'avons fait avec des portages de repas, de l'aide à l'aménagement de domicile après un accident, par exemple. Là, il s'agit de prévenir par le sport des maux dus au vieillissement et aux modes de vie trop sédentaires », souligne Thierry Couret, directeur délégué de la Maif.

Proposer des mesures de réparation en nature

La mutuelle profite de ses liens historiques avec des fédérations sportives pour trouver des lieux de pratique dans des clubs labellisés sport santé. La Fédération française d'aviron en compte déjà vingt-cinq, pour des programmes de réathlétisation. « Notre objectif est que ces personnes sortent en randonnée avec leur équipe et, une fois leur maladie vaincue, continuent de pratiquer avec nous. C'est dans notre culture associative », sourit Yvonne Foucaud, conseiller technique national. ●

S. G.

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

TRAVAIL

« On crée des emplois quand on répond à des besoins sociaux horizontaux »

Malgré la crise économique et la baisse des subventions publiques, les associations sportives continuent de développer leurs activités et de recruter. Nicolas Verdon en témoigne, lui qui est au cœur d'une fédération qui aide la filière et les employeurs à se structurer.

L'emploi sportif résiste-t-il à la crise économique ?

NICOLAS VERDON Il est à l'image de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire : il se développe depuis trente ans et continue de créer des emplois malgré la crise et la baisse des subventions. Nos filières ont, par exemple, créé plus que les mille emplois d'avenir prévus. Par ailleurs, nous travaillons beaucoup sur l'emploi partagé, grâce aux groupements d'employeurs. Souvent, les associations n'ont pas de capacités d'activité et financières suffisantes pour salarier un éducateur sportif à temps plein. En revanche, la demande est grande d'interventions dans les temps périscolaires, la petite enfance et l'enfance, dans les centres sociaux ou en structures pour personnes âgées. On arrive à développer l'emploi du moment où l'on répond à des besoins sociaux horizontaux.



Nicolas Verdon
Président de la Fédération nationale profession sport et loisirs

Cette employabilité ne se fait-elle pas au

dérèglement du niveau de formation ?

NICOLAS VERDON On peut vivre à l'année avec un brevet d'État de ski. Pas avec un diplôme d'animateur en station d'hiver. La question que l'on pose est : comment faire pour qu'en plus de mes activités du mercredi, de week-



SI LES ASSOCIATIONS MANQUENT DE MOYENS POUR SALARIER DES ÉDUCATEURS SPORTIFS À TEMPS PLEIN, CES DERNIERS RESTENT TRÈS DEMANDÉS EN MILIEU PÉRISCOLAIRE.
PHOTO NICOLAS KRIEF/DIVERGENCE

end et de fin de soirée dans un club, je puisse trouver des missions sur d'autres créneaux horaires qui touchent d'autres publics ? Avoir un brevet d'État en sport pour tous avec, en plus, des qualifications pour intervenir en centres de loisirs, peut être une solution. Nous travaillons avec les centres d'apprentissage afin de définir des forma-

tions pluriqualifiantes qui offrent des compétences complémentaires.

L'emploi sportif est-il réservé à des jeunes mal payés en temps très partiel ?

NICOLAS VERDON Nos métiers sont généralement pratiqués par des moins de quarante ans. Non pas pour des questions de capacités physiques.

L'éducateur sportif en club de foot est celui qui fait jouer, pas celui qui joue. Mais pour des questions d'organisation de vie. Nos activités ont lieu sur des moments de loisirs des autres et sont peu compatibles avec une vie familiale. Par ailleurs, on est certainement moins bien payé que dans d'autres secteurs. Mais on peut en vivre. Et après quarante ans, des évolutions sont possibles vers des postes d'encadrement, de formateur, de conseil technique. Quant au temps partiel, il ne doit pas être la règle. Une étude récente en Poitou-Charentes montre que 45 % des professionnels y sont en contrat à durée indéterminée, 30 % en CDD, parfois de longue durée comme pour les emplois d'avenir. Mais il y a aussi de plus en plus de gens hors du champ sportif qui interviennent dans nos métiers en complément d'emploi.

L'auto-entrepreneuriat gagne-t-il du terrain ?

NICOLAS VERDON L'entrepreneuriat, qu'il soit « auto » ou pas, ne doit pas être du salariat déguisé. Il faut que l'entrepreneur possède ses propres publics, matériel et lieu d'activité. Un moniteur de tennis qui donne des leçons sur des cours qui ne lui appartiennent pas, c'est du salariat déguisé. Au final, ça peut coûter cher au club employeur, qui peut être condamné à requalifier le contrat en CDI. Ça finit par coûter cher aussi à l'auto-entrepreneur qui cotise très peu pour sa retraite notamment. L'auto-entrepreneuriat doit correspondre à une activité complémentaire ou à un moment transitoire, vers une structuration plus pérenne. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
S. G.

Paris 2024 La candidature aux JO favorisera-t-elle l'emploi dans le sport ?

C'est ce qu'espérait en tout cas le Cosmos, conseil social du mouvement sportif fédérant une partie des employeurs du secteur, lors de son assemblée générale fin juin. Le secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, y croit lui dur comme fer : « Les JO et l'après-JO vont inévitablement avoir un impact sur l'emploi sportif en cas de succès de la candidature. » Un petit tour dans l'étude d'opportunité rédigée avant l'annonce de la candidature de Paris pondère l'enthousiasme. Le dossier relève bien que Paris 2024 peut « fournir un projet pour remettre l'économie française en mouvement et offrir à nos entreprises un terrain de jeu pour innover ». Mais le rapport note que si les JO de Londres 2012 ont bien généré 14,2 milliards de livres de retombées économiques en deux ans, celles-ci ont surtout profité aux entreprises de BTP pour la construction des équipements et des infrastructures, ainsi qu'au tourisme. Les clubs de pratiquants n'ont eu droit qu'aux miettes. ●

Coopérative La Scic Impact défriche la voie de l'innovation sociale

Pour l'heure, c'est un ovni. Ou plutôt un objet innovant pas tout à fait identifié par le mouvement sportif. Créée fin 2012 par des dirigeants d'associations sportives toulousaines, la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Impact s'est fait un nom en Midi-Pyrénées pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'événementiel dans les structures sportives. Tout est parti d'acteurs associatifs de terrain qui, à force de compétences transversales acquises dans l'accompagnement de jeunes des quartiers populaires ou de personnes éloignées du sport, sont devenus des interlocuteurs privilégiés des collectivités comme des services de l'État. L'ouverture de l'accès des emplois d'avenir au secteur sportif leur a fait franchir le pas. Pour répondre aux appels d'offres dans un contexte concurrentiel, ils ont opté pour cette structure de l'ESS, avec ses garde-fous : principe de non-lucrativité et gestion démocratique. L'expérience pourrait faire tache d'huile. ●

Décentralisation Le sport reste une compétence partagée des collectivités

Le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ne devrait rien chambouler... dans le sport. Celui-ci, au même titre que la culture, le tourisme, la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire, demeure du champ des « compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier », selon son article 28. Si tous ces niveaux administratifs restent les interlocuteurs incontournables du mouvement sportif, ceux-ci sont tout de même appelés à s'accorder sur un partage des tâches. Les discussions en ce sens doivent avoir lieu au sein de la conférence territoriale de l'action publique dont c'est justement le rôle. La conférence nationale du sport devrait aussi en être saisie. Mais ces discussions n'augurent pas d'un partage des dossiers. Au final, les collectivités devraient rester libres dans leurs choix politiques et de moyens alloués aux associations. ● S. G.

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

Comment faire face aux menaces qui pèsent sur le sport associatif pour tous ?

« Redonner un sens concret à l'idée de contrat social »

L'actualité récente a fait couler beaucoup d'encre sur la question du vivre ensemble. Pendant ce temps, ils et elles sont plus de 3 millions à œuvrer bénévolement pour faire de cet enjeu fondamental une réalité au sein d'associations sportives. Des espaces de vie où petits et grands découvrent les plaisirs, joies et émotions des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), et au sein desquels ils font, bien souvent, l'apprentissage de la citoyenneté. Pourtant, les menaces qui pèsent sur le sport associatif pour tous sont nombreuses. La première d'entre elles porte sans doute sur la non-reconnaissance du sport comme une activité profondément culturelle qui permet, à certaines conditions bien sûr, de contribuer à l'émanicipation humaine. « *Création collective, instinctive, continue, dynamique, grandiose de l'imaginaire, le sport traverse avec assurance l'histoire des peuples et n'a pas été inventé sur décision des princes ou recommandation des philosophes. Le sport est émotions. Le sport est passion* », écrivait Bernard Jeu. Or, de plus en plus, le sport associatif fait l'objet de tentatives d'instrumentalisation de la part des pouvoirs publics, qui en dénaturent le sens originel. La vocation première du sport n'est ni de comptabiliser des médailles ou des titres ni de faire de la réparation sociale. Les injonctions bureaucratiques de ces mêmes pouvoirs publics, tout comme les confusions entretenues insidieusement entre gouvernance et démocratie ne sont pas sans conséquences

sur le fonctionnement associatif, où gestion et représentation prennent parfois le pas sur le projet et la délibération. D'autres obstacles sont, hélas, sur le chemin des associations sportives, visant le sport pour tous. Les inégalités sociales grandissantes engendrant un recul de la démocratisation des Apsa; le développement de la marchandisation de ce domaine et les tentatives pour placer les associations dans un système de concurrence (déloyale et faussée); la mise en lumière d'un modèle unique d'organisation du sport visant la formation d'une élite - or l'enjeu est bien de viser un sport élitaire pour tous, au plus haut niveau d'accomplissement de chacun; l'affaiblissement des moyens publics; la vétusté des équipements sportifs ou leur gestion confiée à des entreprises privées qui transforment les conditions d'accès (remise en cause de la gratuité et critères pour obtenir des créneaux); sans oublier les pressions de certaines



Lydia Martins-Viana
Dirigeante nationale de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

français - NDLR) jouent un rôle considérable dans la vie sociale, l'éducation, la citoyenneté et le bien-être. Dans un contexte où l'idéologie capitaliste cherche à entretenir un mal-être généralisé, cette dernière dimension est tout aussi importante que les précédentes. Aujourd'hui, les contradictions ne portent plus seulement sur les rapports sociaux mais sur les rapports sociaux et émotionnels. Les associations sportives contribuent sans conteste à agir sur ces deux dimensions. Leur reconnaissance est un réel enjeu. Je veux dire leur vraie reconnaissance, pas celle qui les met à l'honneur à l'occasion de quelques cérémonies ou banquets. Celle qui les reconnaît comme des institutions sociales jouant un rôle dans la formation du bien public. Celle qui les reconnaît comme éléments incontournables d'un système politique et démocratique repensé qui ne dissocie plus social et politique. Cela exige une double démocratisation: celle des pouvoirs publics et celle des associations qui doivent réinterroger leur projet et leur fonctionnement pour être toujours plus en phase avec les besoins de la population. Cette vraie reconnaissance passera inéluctablement par celle de la pluralité des principes économiques si vivaces au sein des associations: la réciprocité, la redistribution, le marché.

Ce challenge est ambitieux mais essentiel pour arrêter de disserter sur le vivre ensemble et redonner un sens concret à l'idée de contrat social. ●

25 %
C'EST LA PART DES
ADJOINTS MUNICIPAUX
CHARGÉS DES SPORTS
QUI DISENT AVOIR
BAISSÉ LES
SUBVENTIONS AUX
ASSOS SPORTIVES EN
2014-2015.

fédérations sportives qui exigent que tous les pratiquants d'une association affiliée soient titulaires d'une licence de leur fédération, même s'ils n'y pratiquent pas et sont par ailleurs déjà adhérents d'une autre fédération.

Malgré tout, les 170 000 associations sportives répertoriées sur le territoire national (chiffres du Comité national olympique

Comment régénérer le sport dans une vision citoyenne ?

L'ESS, partenaire social du sport

Si Nelson Mandela a incarné pour le monde entier le symbole de la lutte contre le régime ségrégationniste de l'apartheid en Afrique du Sud, il était aussi celui qui a toujours considéré que « le sport pouvait changer le monde ». Il a ainsi beaucoup œuvré pour mettre le sport au service de l'intérêt général et en faire un bien commun à toute la population, notamment défavorisée. Aujourd'hui, un des enjeux de notre société est de préserver et de promouvoir le sport comme un bien commun pour tous.

Dans une de ses études, le centre de communication avancée (CCA) met en garde notre société sur l'impact économique de l'appauvrissement des populations dans une économie néolibérale devenue de plus en plus inégalitaire. La cohésion sociale s'en trouverait fragilisée, mise à mal... La révolte des quartiers, la montée du communautarisme, n'en sont qu'une manifestation parmi d'autres conséquences à venir.

Toutefois, pour la grande majorité des jeunes, le sport, au même titre que la musique, véhicule des images et des valeurs positives. Il est souhaitable d'en comprendre les raisons pour les développer dans le sens de l'utilité sociale, pour régénérer le sport dans une vision citoyenne, par priorité au service de la jeunesse. C'est un défi, un beau défi que les entrepreneurs de l'économie sociale



Olivier Hindermeyer
Ancien directeur général de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)

et solidaire qui œuvrent dans le champ du sport doivent relever pour affirmer leur place dans le système socio-économique existant. Mais c'est aussi l'occasion de démontrer la volonté de toute l'ESS de jouer un rôle réel dans les enjeux sociaux de demain, entre les pouvoirs publics et les entreprises du secteur marchand. Sa présence est légitime et crédible pour agir, par le sport, sur les leviers de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, autant de domaines qui constitueront des occasions de renforcer chez les jeunes l'apprentissage de la solidarité et de l'esprit collectif.

Des associations d'éducation populaire ont su aller, depuis plusieurs années, au-delà de leur vocation traditionnelle d'accessibilité à leurs activités du plus grand nombre. Elles ont innové par l'actualisation de leur projet pour impulser de véritables politiques de solidarité sociale, pour agir contre l'exclusion et devenir pertinentes dans l'insertion par le sport. Ce sont, pour les plus importantes, l'UCPA par le sport relation, l'Usep ou l'Ufolep par le sport autrement, la FSGT par le sport populaire, Léo-Lagrange par le sport citoyen.

La conception de nouvelles approches crédibles pour les jeunes et les jeunes défavorisés fait de ces associations porteuses de sens un espoir pour les nouvelles générations. ●

Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

L'économie solidaire et l'économie du partage: quel tournant.

La Fête de l'Humanité

L'ESS vous donne rendez-vous dans son village à la Courneuve (halle Nina-Simone).

Carrefour de rencontres, échange d'expérience, marché solidaire et plusieurs débats sont au programme.

MARDI 6 OCTOBRE